# Avenant n°1

# AVIS DE COURSE

**2 REGLES**

Remplacer

2.10 Toutes instructions concernant la crise sanitaire et la crise en Ukraine publiées et mises à jour sur le tableau officiel

**5 ADMISSIBILITE**

Ajouter :

5.5 La régate est ouverte aux concurrents en possession de :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an

  Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'ils soient étrangers ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

- Le certificat de jauge valide
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

**9 PROGRAMME**

Remplacer :

9.3 Pour des raisons de sécurité, la direction de course pourra :

- avancer le départ au plus tôt le jeudi 21 septembre 2023. Les skippers seront informés de la modification de la date du départ par un avenant publié au plus tard 2 jours avant la nouvelle date de départ à 20h00.
- Toute autre modification de programme sera annoncée aux skippers par un avenant publié au plus tard la veille à 20h00.

9.5 Pour des raisons de sécurité, la direction de course pourra :

- avancer le départ au plus tôt le jeudi 26 octobre 2023. Les skippers seront informés de la modification de la date du départ par un avenant publié au plus tard 2 jours avant la nouvelle date de départ à 20h00.
- Toute autre modification de programme sera annoncée aux skippers par un avenant publié au plus tard la veille à 20h00.

9.8 [DP] [NP], (**) Les PARADES ne donneront pas lieu à un classement, mais elles sont obligatoires pour le skipper et son bateau

**11 LES PARCOURS**

Remplacer :

11.3 Les concurrents n'ayant pas fini la course ou étant mis hors-course ne seront pas autorisés à prendre le départ de la course suivante. Un bateau qui finit hors-temps sera classé DNF. Même si la course est annulée ultérieurement les bateaux ayant abandonné ou n'ayant pas fini la course ne pourront pas prendre le(s) départ(s) suivant(s).

11.6 Le temps minimum de chaque escale est de 12 heures, à partir du moment où le skipper touchera terre ou le bateau sera mouillé ou amarré, jusqu'au moment où le skipper et le bateau reprendront la course.

11.7 Sur une étape, le temps cumulé des escales ne pourra excéder 72 heures, à partir du moment où le skipper touchera terre ou le bateau sera mouillé ou amarré, jusqu'au moment où le bateau et le skipper reprendront la course. Passé ce temps de 72 heures, le concurrent sera classé DNF sur l'étape.

Ajouter :

**15 EMPLACEMENTS [DP] [NP]**

**16 LIMITATION DES SORTIES D'EAU [DP] [NP]**

Remplacer :

**20.7** Les skippers peuvent télécharger leur PAD (Prêt A Diffuser) sur le site internet de la course et l'utiliser pour la réalisation de votre propre film.

**21 RESPONSABILITE DE L'AO**

Ajouter :

21.1 L'AO pourra pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve ou modifier le parcours.

Supprimer

Annexe COVID 19